



**1. Dénomination du fonds interne**

Le fonds interne s'appelle Securex Life Responsible.

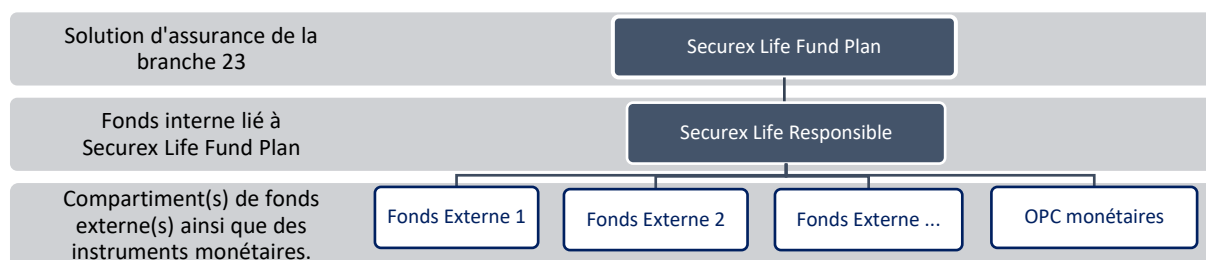
**2. Produit d'assurance auquel le fonds interne Securex Life Responsible peut être lié**

Securex Life Responsible peut être lié à « Securex Life Fund Plan » une solution d'assurance-vie de la branche 23 de Securex Vie.

**3. Objectif de Securex Life Responsible**

Securex Life Responsible vise une performance positive sur le long terme . À cette fin, le fonds investira dans un ou plusieurs fonds externes, qui investissent dans des classes d'actifs différentes, liés aux thématiques RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et éthique. Jusqu'à 10 % de Securex Life Responsible peut être investi pour la gestion efficace du fonds, dans des instruments monétaires à travers des OPC conformes aux dispositions UCITS (Directive 2009/65).

**4. Relation entre Securex Life Fund Plan, Securex Life Responsible et le(s) compartiment(s) de fonds externe(s)**



**5. Politique d'investissement et répartition géographique de Securex Life Responsible**

La politique d'investissement du fonds interne Securex Life Responsible consiste à investir dans les instruments financiers suivants et selon la répartition décrite ci-après :

- Un ou plusieurs fonds externes sous-jacents qui investissent dans des classes d'actifs différentes, liés aux thématiques RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et éthique, à concurrence de maximum 100% des actifs du fonds interne ;
- des instruments monétaires via des OPC, conformes aux dispositions UCITS (Directive 2009/65), à concurrence de maximum 10% du fonds interne, pour une gestion efficace du fonds.

Les intérêts, dividendes et les moins-values ou plus-values réalisées par les sous-jacents de Securex Life Responsible sont réinvestis dans le fonds et repris, sous réserve des frais décrits ci-après, dans sa valeur d'unité.

Le fonds interne est géré activement afin de s'assurer de la qualité permanente des fonds externes sous-jacents et est axé sur une diversification très large des classes d'actifs, des secteurs et des gestionnaires. Les limites d'investissement du fonds Securex Life Responsible sur base de classe actifs dans lesquelles chaque fonds externe sous-jacent investit sont repris dans le tableau ci-dessous :

<b>Classes d'actifs</b>	<b>Minimum</b>	<b>Maximum</b>
Actions	0%	100%
Obligations	0%	100%
Fonds Immobilier	0%	100%
Cash	0%	100%

Les actifs sous-jacents sont répartis dans le monde entier. Securex Vie est libre de déterminer ou de modifier la répartition géographique, en tenant compte des objectifs d'investissement du fonds interne.

**5.1 Les fonds externes sous-jacents**

Securex Life Responsible investit dans un ou plusieurs fonds externes sous-jacents, qui investissent dans des classes d'actifs différentes, liés aux thématiques RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et éthique en vue de poursuivre les objectifs d'investissement. Afin de garantir la nature RSE ou éthique des fonds externes sous-jacents, il ne sera sélectionné que des gestionnaires qui sont signataires des principes d'investissement responsable sous le parrainage de l'ONU (United Nations Principles for Responsible Investment) et/ou dans des OPCVM (des organismes de placement collectif en valeurs mobilières) intégrant des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG = Environment, Social, Governance). Ces facteurs sont par exemple l'intensité des émissions de gaz à effet de serre, le traitement de l'eau, l'amélioration des conditions de vie et du travail, l'indépendance des organes de gestion des sociétés, la transparence, etc..

Le(s) fonds externe(s) sous-jacent(s) est/sont évalué(s) sur la base de la dernière valeur vénale communiquée par le gestionnaire concerné. La valorisation du/des fonds externe(s) sous-jacent(s) se fait chaque jour ouvrable.

## **Règlement de gestion du fonds interne**

### **Securex Life Responsible**

01/2023



Securex Vie est libre d'ajouter des nouveaux fonds externes ou de remplacer des fonds externes sous-jacents existants pendant la durée du contrat, en tenant compte de l'objectif d'investissement du fonds interne. Un fonds externe sous-jacent peut être jusqu'à 100 % de Securex Life Responsible.

Les objectifs et politique d'investissement de chacun des fonds externes sont repris dans leurs règlements de gestion/ prospectus respectifs. Ceux-ci sont également disponibles sur demande au siège social de Securex Vie, Avenue de Tervueren 43, 1040 Bruxelles. Seule la version la plus récente de ces documents s'applique au contrat. Le risque financier est entièrement supporté par le preneur d'assurance.

#### **5.2 Les instruments monétaires pour la gestion des liquidités – des OPC monétaires**

Le fonds interne investira dans des instruments monétaires via des OPC, conformes aux dispositions UCITS (Directive 2009/65) pour placer la trésorerie disponible de Securex Life Responsible, pour une gestion efficace, à concurrence d'un montant maximum de 10 %.

Les instruments monétaires sont évalués sur la base de la dernière valeur vénale communiquée par le gestionnaire concerné. La valorisation de ces instruments monétaires se fait chaque jour ouvrable.

Les objectifs et politique d'investissement de chacun de instruments monétaires sont repris dans leurs règlements de gestion/ prospectus respectifs. Ceux-ci sont également disponibles sur demande au siège social de Securex Vie, Avenue de Tervueren 43, 1040 Bruxelles. Seule la version la plus récente de ces documents s'applique au contrat. Le risque financier est entièrement supporté par le preneur d'assurance.

#### **6. Restrictions sur les investissements**

Securex Life Responsible ne peut contenir aucun bien immobilier, ne peut acquérir ni métaux précieux, ni matières premières, ni marchandises via une acquisition directe. Il peut emprunter jusqu'à 10 % de son actif net sur une base temporaire à des fins de liquidité.

#### **7. Date de constitution de Securex Life Responsible**

Date de constitution de Securex Life Responsible: 19/03/2020.

#### **8. Période de pré-souscription**

Pas d'application pour Securex Life Responsible.

#### **9. Classe de risque de Securex Life Responsible**

Depuis le 01/01/2023, la classe de risque s'élève à 3 sur une échelle allant de 1 (la classe de risque la plus basse) à 7 (la classe de risque la plus élevée), qui est une classe de risque entre basse et moyenne.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres.

*(conformément à l'Ordonnance n° 1286/2014 du 26 novembre 2014 sur des documents d'information essentiels pour les produits d'investissement retail conditionnés et les produits d'investissement basés sur les assurances (PRIIP)).*

Securex Vie aam - Siège social: Avenue de Tervueren 43, 1040 Bruxelles - RPM Bruxelles - N° d'entreprise 0422.900.402 – Compagnie d'assurance belge agréée sous le n° 944 pour pratiquer les opérations d'assurance des branches 1a, 2, 21, 22 et 23

IBAN BE67 7320 3303 2187 - BIC CREGBEBB

Avenue de Tervueren 43, 1040 Bruxelles – [vie@securex.be](mailto:vie@securex.be) – [www.securex.be](http://www.securex.be)

#### **10. Devise dans laquelle la valeur d'unité est exprimée**

Euro.

#### **11. Durée de Securex Life Responsible**

La durée de Securex Life Responsible est indéterminée.

#### **12. Détermination de Securex Life Responsible et de la valeur d'unité**

La valeur des actifs nets du fonds Securex Life Responsible est calculée chaque jour ouvrable. Elle équivaut à la valeur totale des actifs dont il est composé, augmentée des éventuels revenus de Securex Life Responsible et diminuée des éventuelles taxes et autres charges financières externes (frais d'évaluation éventuellement facturés par des tiers, frais d'achat et de vente, frais de conservation et d'administration, frais d'intérêts et bancaires, frais d'entrée répartis et taxe du contrat d'assurance...) de Securex Life Responsible et des frais de gestion.

La valeur d'unité du fonds Securex Life Responsible – calculée chaque jour ouvrable – équivaut à la valeur des actifs nets du fonds divisée par le nombre total d'unités qui composent le fonds.

Securex Life Responsible est évalué en euros. Les actifs qui seraient exprimés dans une autre devise seront convertis en euros au dernier taux de change connu au jour de l'évaluation.

#### **13. Mode de calcul des chargements**

Les frais de gestion financière de Securex Life Responsible s'élèvent, par an, à 1,30 % de la valeur d'unité. Ces montants sont utilisés pour couvrir les frais de gestion de Securex Vie et comme rémunération de l'intermédiaire d'assurances.

Ces frais sont automatiquement pris en compte dans la valeur d'unité est prélevés chaque jour de valorisation.

Un exemple de l'incidence de ce total des frais sur le rendement est repris dans le document d'informations clés.

Les frais d'entrée, l'indemnité de rachat et les frais éventuels liés aux transferts internes sont décrit dans les conditions générales de Securex Life Fund Plan et dans point '**20. Récapitulatif des frais liés à Securex Life Fund Plan**'.

#### **14. Suspension de la détermination de la valeur d'unité de Securex Life Responsible**

La détermination de la valeur d'unité de Securex Life Responsible peut être suspendue dans les cas suivants :

- lorsqu'une bourse ou un marché sur lequel une part substantielle de l'actif de Securex Life Responsible est coté ou négocié, ou un important marché des changes ; sur lequel sont cotées ou négociées les devises dans lesquelles la valeur des actifs nets est exprimée, est fermé pour une raison autre que pour congé régulier, ou lorsque les transactions y sont suspendues ou soumises à des restrictions ;

Securex Vie aam - Siège social: Avenue de Tervueren 43, 1040 Bruxelles - RPM Bruxelles - N° d'entreprise 0422.900.402 – Compagnie d'assurance belge agréée sous le n° 944 pour pratiquer les opérations d'assurance des branches 1a, 2, 21, 22 et 23

IBAN BE67 7320 3303 2187 - BIC CREGBEBB

Avenue de Tervueren 43, 1040 Bruxelles – [vie@securex.be](mailto:vie@securex.be) – [www.securex.be](http://www.securex.be)

- lorsqu'il existe une situation grave telle que Securex Vie ne peut pas évaluer correctement les avoirs et/ou engagements, ne peut pas normalement en disposer ou ne peut pas le faire sans porter un préjudice grave aux intérêts des preneurs d'assurance ou des bénéficiaires de Securex Life Responsible;
- lorsque Securex Vie est incapable de transférer des fonds ou de réaliser des opérations à des prix ou à des taux de change normaux ou que des restrictions sont imposées aux marchés de changes ou aux marchés financiers ;
- lors d'un retrait substantiel de Securex Life Responsible qui est supérieur à 80 % de la valeur du fonds ou à 1 250 000 euros. Ce montant est indexé en fonction de l'Indice santé des Prix à la Consommation (base 1988 = 100).

Dans ces circonstances, le calcul de la valeur des actifs nets de Securex Life Responsible pourra être suspendu, et la détermination de la valeur d'unité sera par conséquent reportée au prochain jour où la valeur des actifs nets de Securex Life Responsible pourra de nouveau être calculée. Dans le cas d'une suspension de la détermination de la valeur des actifs nets de Securex Life Responsible, tous les calculs et opérations d'achat, rachat et de transferts des unités seront également suspendus jusqu'au prochain jour où cette valeur pourra de nouveau être calculée.

#### **15. Achat, rachat et transferts des unités de Securex Life Responsible**

L'achat des unités de Securex Life Responsible est possible à tout moment. Le rachat ou le transfert des unités de Securex Life Responsible vers un autre fonds interne de la même solution d'assurance « Securex Life Fund Plan » est aussi possible à chaque moment.

Ces transactions s'effectuent par un ordre d'achat ou de rachat des unités. Les unités achetées et rachetées sont évaluées conformément aux conditions générales du « Securex Life Fund Plan ». Les frais associés à ces opérations d'achat, de rachat et transfert des unités figurent dans le document d'informations clés de la solution d'assurance auquel Securex Life Responsible est attaché, dans les conditions générales du produit Securex Life Fund Plan et dans point '**20. Récapitulatif des frais liés à Securex Life Fund Plan**'.

#### **16. Liquidation de Securex Life Responsible**

Pour des motifs fondés et compte tenu de l'intérêt des preneurs d'assurance et des bénéficiaires, Securex Vie peut décider de liquider Securex Life Responsible, plus précisément :

- dans les cas où les actifs nets du fonds seraient inférieurs à 5.000.000 € ;
- dans les cas où les changements dans la situation économique ou politique le justifieraient ;
- lorsque le fonds en question ne permet plus ou ne permettra plus d'obtenir d'un rendement raisonnable, compte tenu de produits similaires sur les marchés financiers ;
- lorsque la probabilité existe que la continuation du fonds ne soit plus possible moyennant un risque acceptable et des circonstances au marché.

Securex Vie en informera préalablement les preneurs d'assurance et leur proposera gratuitement une alternative ou les autorisera à réclamer la totalité de l'avoir sur compte sans frais de sortie.

## **17. Conditions et modalités de modification du règlement de gestion**

Securex Vie peut apporter des modifications au présent règlement de gestion pour des motifs fondés et sans porter atteinte aux droits des preneurs d'assurance et des bénéficiaires.

Les preneurs d'assurance seront préalablement informés par écrit de toute modification de certains aspects fondamentaux du présent règlement de gestion. Le(s) preneur(s) d'assurance a (ont) alors le droit, pendant un délai raisonnable qui sera spécifié en même temps que l'information de la modification susdite, de transférer sans frais la totalité de l'avoir sur compte du fonds vers un autre fonds proposé comme alternative par Securex Vie, ou de récupérer la totalité de l'avoir sur compte.

S'il n'est pas possible, pour Securex Vie, de communiquer à l'avance une modification du règlement de gestion aux preneurs d'assurance, il doit les en informer par écrit aussi rapidement que possible après l'exécution de cette modification, et au plus tard un mois après celle-ci. Dans ce cas également, le(s) preneur(s) d'assurance a (ont) le droit, pendant un délai raisonnable qui sera spécifié en même temps que l'information de la modification susdite, de transférer sans frais la totalité de l'avoir sur compte du fonds vers un autre fonds proposé comme alternative par Securex Vie, ou de récupérer la totalité de l'avoir sur compte.

La toute dernière version du règlement de gestion est toujours disponible sur le site de Securex [www.securex.be/securex-life-fund-plan](http://www.securex.be/securex-life-fund-plan).

## **18. Gestionnaire**

Le gestionnaire du fonds Securex Life Responsible est la s.a. ALPHA KEY, filiale de l'a.a.m. SECUREX VIE et dont le siège social est situé à 1040 Bruxelles, avenue de Tervueren, 43.

Ses tâches consistent notamment à :

- exécuter les opérations relatives à la gestion du fonds, en respectant les principes et les règles reprises dans le règlement de gestion du fonds ;
- fournir le meilleur rapport rendement/risque pour le client final ;
- préparer le reporting à destination de Securex Vie et des autorités de contrôle.

L'identité et les qualifications de l'expert ou des experts ainsi que l'identité des gestionnaires peuvent être modifiées.

## **19. Information**

La valeur d'unité de Securex Life Responsible peut être consultée chaque jour sur le site de Securex sur [www.securex.be/securex-life-fund-plan](http://www.securex.be/securex-life-fund-plan).

Pour tout fonds interne de la branche 23, Securex Vie établit un rapport financier au moins semestriel. Celui-ci peut être obtenu auprès de Securex Vie sur simple demande.

20. Récapitulatif des frais liés à Securex Life Fund Plan

<b>Frais d'entrée liés au contrat d'assurance</b>	Les frais d'entrée s'élèvent à un maximum de 4 % de chaque prime versée et se composent de deux parties : <ul style="list-style-type: none"><li>• Les frais d'entrée destinés à rémunérer la gestion administrative des contrats par Securex Vie, qui s'élèvent à 1 % de la prime nette</li><li>• Les frais d'entrée destinés à rémunérer l'intermédiaire en assurance, qui s'élèvent à maximum 3 % de la prime nette.</li></ul>
<b>Frais de sortie liés au contrat d'assurance</b>	Des frais de sortie ou des indemnités de rachat sont liés au rachat total ou partiel du contrat.  <u>Rachat total :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>• Rachat total pendant les 10 premières années du contrat : 5 % du prélèvement.</li><li>• Rachat total à partir de la 11<sup>ème</sup> année du contrat : 0 % du prélèvement.</li></ul> <u>Rachat partiel :</u> <p>Une fois par année d'assurance, il est possible de prélever maximum 20 % de la réserve du contrat sans frais de sortie. Attention, ce rachat partiel n'est pas possible si la prime périodique est impayée pendant cette année d'assurance. Une année d'assurance étant l'année écoulée entre deux dates anniversaires du contrat. Une date anniversaire étant l'anniversaire de la date d'entrée en vigueur . Au cas où un rachat partiel intervient à un moment t et que le preneur d'assurance arrête le paiement des primes après t, tout rachat partiel supplémentaire ou tout rachat total survenant après t sera soumis au chargement de 5 %.</p>
<b>Frais de gestion du fonds interne Securex Life Responsible</b>	Les frais de gestion financière de Securex Life Responsible s'élèvent, par an, à 1,30 %. Ces frais sont automatiquement pris en compte dans la valeur d'unité et prélevés chaque jour de valorisation.
<b>Frais de transfert entre les fonds internes</b>	En cas de transfert de réserve entre les fonds internes, les deux premiers transferts par année civile sont gratuits. Ensuite, des frais s'élevant à 1 % du montant transféré sont facturés.